



Figure 2.15: Localisation des puits individuels d'eau potable dans la zone d'étude étendue

**LÉGENDE**

- - - - - Limites des M.R.C.
- - - - - Limites des municipalités
- . - . - Zone d'étude immédiate
- - - - - Zone d'étude étendue

Puits:

- △ Gerled 1986
- Système hydrogéologique MENV 2004

Source d'information:

Source de la photo: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, orthophotographie, 2000